



2003 - 2018 : 15 ans déjà ! « Echanger et mutualiser pour mieux réussir »
Membre du réseau « RESET » - Agrément Entreprise solidaire

VEILLE ... INFO ... VEILLE ... INFO... VEILLE ... INFO... VEILLE ... INFO

Veille info du 19 avril 2018 : Auto-entrepreneur : comment financer son projet grâce aux aides financières ?

- Sources : www.regions-france.org/ - www.les-aides.fr/
www.economie.gouv.fr/cedef/aides-publiques-entreprises
- www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23922

Les différentes catégories d'aides financières :

Les micro-entreprises représentent plus de 90 % des entreprises européennes. Il s'en crée en moyenne en France 23 000 par mois selon les [chiffres de l'INSEE](#) (novembre 2017 à février 2018). Le statut de l'auto-entreprise est un levier indispensable pour stimuler l'emploi, la croissance et l'investissement en France et en Europe. Le financement est l'une des clés pour devenir auto-entrepreneur. Les apports personnels sont parfois insuffisants, il est alors indispensable de trouver d'autres moyens de financement pour lancer son activité.

Les aides publiques

Les pouvoirs publics soucieux de développer et soutenir la création d'entreprises proposent un large panel d'**aides publiques aux entreprises**. L'accompagnement et le financement des micro-entreprises (anciennement auto-entreprises) peuvent se décliner sur 3 plans : les aides étatiques, les aides régionales mais également moins connues et pourtant fort appréciables, les aides européennes.

- **Aides publiques nationales**

L'État sur le plan national a mis en place des dispositifs et des mesures afin d'encourager et soutenir les auto-entrepreneurs. La loi de finances 2018 impacte

ainsi positivement la micro-entreprise et favorise son développement grâce au [doublement des plafonds du chiffres d'affaires](#) des auto-entrepreneurs pour 2018.

Les soutiens financiers se déclinent suivant les profils des futurs auto-entrepreneurs : demandeur d'emploi, étudiant, retraité etc. Ils peuvent prendre diverses formes : allègements fiscaux, exonérations de charges sociales, aides financières spécifiques.

- **Aides régionales**

Les conseils régionaux sont en charge du développement économique et de l'innovation de leur région. A ce titre, chaque région doit présenter un **schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE-II)** qui définit « les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises ». Le SRDE-II définit également les orientations en matière d'attractivité du territoire régional et de développement de l'économie solidaire et sociale (ESS). La Région est ainsi seule compétente pour définir et mettre en place les aides et les régimes d'aides générales pour la création, le développement et d'activités économiques ou des entreprises en difficulté.

Chaque région a donc une politique spécifique, elle peut mettre en place tout un panel d'aides financières pour soutenir les auto-entrepreneurs : subventions, prêts, avances remboursables, etc.

L'auto-entrepreneur doit ainsi prendre en compte la localisation de son activité afin de bénéficier, s'il est éligible, des aides financières les plus adaptées à son projet. Des outils comme le moteur de recherche Aides-entreprises.fr permettent un bon référencement de l'ensemble des aides.

- **Financements européens**

L'Union européenne, dans le cadre de sa politique de création d'entreprise a mis en place plusieurs programmes de soutien aux entreprises. Le programme "Emploi, affaires sociales et inclusion" ([EaSI](#)) promeut le micro-crédit pour les micro-entreprises. Le but de ce programme est de soutenir les entrepreneurs et les travailleurs indépendants grâce au micro-financement.

Les aides privées

A côté des aides publiques, de plus en plus de structures privées s'organisent pour permettre aux porteurs de projet de réaliser leur rêve et promeuvent ainsi la création d'entreprise.

- **Business angel**

L'expression business angel est largement utilisée dans le cadre du développement économique. Cette personne providentielle décide d'investir une partie de son patrimoine financier dans des sociétés innovantes à fort potentiel. Outre ce soutien financier, l'entrepreneur bénéficie également d'un accompagnement et de l'expérience de cet ange qui a souvent l'habitude du monde de l'entreprise.

Toutes les micro-entreprises n'ont pas vocation à faire appel à un business angel. Les projets soutenus sont généralement innovants (innovation technologique ou autre) et à fort potentiel. Tous poursuivent un même objectif : dégager une plus-value

substantielle via leurs investissements. Ce genre de financement est un formidable effet de levier pour obtenir d'autres financements (bancaires par exemple).

- **Prêts d'honneur**

Un autre dispositif de financement est le prêt sans intérêts ni garanties que l'auto-entrepreneur s'engage à rembourser "sur l'honneur". A la différence d'une avance remboursable, un prêt d'honneur est octroyé à la personne et non pas à l'entreprise créée. Le montant de ces prêts varie en fonction du projet, des besoins en fonds propres et des organismes sollicités. Les montants peuvent aller de quelques milliers d'euros à plusieurs dizaines de milliers. L'auto-entrepreneur peut s'adresser aux réseaux suivants : [Initiative France](#) et [Réseau Entreprendre](#). Le prêt sera accordé après examen par un ensemble de professionnels (chefs d'entreprises, banquiers), d'experts en financements réunis au sein d'un comité d'agrément.

Tableau récapitulatif des principales aides financières

Types d'aides financières	Noms	Caractéristiques
Exonération charges sociales	- ACCRE (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise).	- Exonération partielle de charges sociales pendant 3 ans (certaines cotisations continuent à être dues, notamment la retraite complémentaire et la CSG-CRDS).
Dispositifs fiscaux	- Exonération d'impôt sur les bénéfices des entreprises nouvelles implantées dans certaines zones prioritaires. - Exonération permanente	- Possibilité d'exonération si implantation dans les zones franches urbaines (ZFU) , sous conditions (notamment le fait de ne pas avoir opté pour le versement fiscal libérateur et d'avoir au moins une personne salariée à temps plein)

Types d'aides financières	Noms	Caractéristiques
	<p>ou temporaire de la cotisation foncière des entreprises (CFE) suivant le type d'activité exercé en micro entreprise ou la zone d'implantation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'exonération dans les bassins d'emplois à redynamiser (BER). L'exonération s'applique uniquement sur les bénéfices réalisés jusqu'au 60^{ème} mois suivant le début d'activité dans la zone. - Exonération permanente : par exemple pour les artisans. - Exonération temporaire : pour les micro-entrepreneurs exerçant une activité commerciale lors de l'année de création de cette activité.
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - ARCE (aide à la reprise et la création d'entreprise) - NACRE (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) - AGEFIPH (aide à la création d'entreprise par des personnes handicapées, demandeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Allocations chômage sous forme de capital. Aide proposée par Pôle Emploi. L'ARCE s'adresse notamment aux demandeurs d'emplois et aux personnes licenciées. Le montant est égal à 45 % du montant des droits de l'ARE restant lors du début d'activité. - Prêt à taux zéro pour la création ou la reprise d'entreprise. (Compétence réservée

Types d'aides financières	Noms	Caractéristiques
	d'emploi) - FGIF (fonds de garantie à l'initiative des femmes	aux régions depuis le 1 ^{er} janvier 2017). - Soutien financier pour les personnes handicapées. Subvention d'un montant de 6000 € - Garantie pour un prêt bancaire. Le montant maximum garanti est de 80 % du montant dans la limite de 50 000 €. Cette aide concerne les femmes entrepreneurs (sous conditions).

Nous ne manquerons pas de vous informer sur l'évolution de ce projet

Le texte de cette veille info, sera archivée et consultable dans la rubrique [téléchargements de notre site internet : www.entreprises-territoires-avenir.org](http://www.entreprises-territoires-avenir.org)

Veille info Entreprises et Territoires d'Avenir 04 66 38 28 36